



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation

Séance du 30 juin 2017

Convocation du 23 juin 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 21 h 12, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,  
M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,  
M. Jean-Pierre Riotton par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Liza Magri par Mme Monique Pourcelot,  
M. Thierry Legros par M. Francis Brunelle,  
Mme Pauline Schmidt par Mme Florence Presson,  
M. Xavier Tamby par M. Thibault Hennion,  
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Louis Oheix,  
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem,  
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan,

Etaient absents :

Mme Sophie Ganne-Moison,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

Mme Claire Beillard-Boudada

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 30 juin 2017**

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 24 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 juin 2017,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique, culturelle, médico-sociale, police municipale et animation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

Article 1 : pour le reclassement des emplois dans le cadre de la mise en place de l'accord Parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR)

Dans la filière police municipale :

- la suppression de 3 emplois de brigadier à temps complet,
- la création de 3 emplois de gardien-brigadier à temps complet.

Article 2 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services

Dans la filière administrative :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet,
- la suppression de deux emplois d'attaché principal (catégorie A) à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet,
- la création de deux emplois d'attaché hors classe (catégorie A) à temps complet.
- la création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet

Dans la filière technique :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (cat. C) à temps complet,
- la suppression de cinq emplois d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe (cat. C) à temps complet,
- la création de quatre emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.
- la suppression d'un poste d'agent technique (catégorie C) à temps complet

Dans la filière médico-sociale :

- la suppression d'un emploi d'infirmière de classe normale (catégorie B) à temps complet,
- la suppression de trois emplois d'éducateur de jeunes enfants (catégorie B) à temps complet,
- la création de trois emplois d'éducateur principal de jeunes enfants (cat. B) à temps complet,
- la création d'un emploi de puéricultrice de classe normale (catégorie A) à temps complet.

Dans la filière sportive :

- la suppression d'un emploi éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B) à temps complet,
- la création d'un emploi éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à temps complet.

Dans la filière animation :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. L. L.', is written over the text 'le maire'. The signature is fluid and cursive.



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le..... - 5 JUIL. 2017  
et publié le..... 5 JUIL. 2017  
Le directeur général des services

VILLE DE SCEAUX  
Tableau des effectifs au 1er juillet 2017

*Signature*

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (pour information)</b>				
Directeur général des services	A	1		
Directeur général adjoint des services	A	2		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché hors classe	A	2		
Attaché principal	A	3		
Attaché	A	28		6
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5		
Rédacteur	B	10		5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	24		1
Adjoint administratif	C	34	1	
	<b>TOTAL (1)</b>	<b>112</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	3		
Ingénieur	A	4		1
Technicien principal 1ère classe	B	2		
Technicien principal 2ème classe	B	8		1
Technicien	B	4		3
Agent de maîtrise principal	C	5		1
Agent de maîtrise	C	2		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	28		
Adjoint technique	C	108	3	8
	<b>TOTAL (2)</b>	<b>174</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
Assistant socio-éducatif principal	B	1		
Assistant socio-éducatif	B	1		
Educateur de jeunes enfants principal	B	9		
Educateur de jeunes enfants	B	8		6
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	9		1
Agent social principal de 2ème classe	C	4		
Agent social	C	2		
Puéricultrice classe supérieure	A	2		
Puéricultrice de classe normale	A	3		
Psychologue de classe normale	A	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1		
Infirmier de classe normale	B	1		

Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1		
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	34		6
<b>TOTAL (3)</b>		<b>78</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1		
Educateur APS	B	6	3	2
<b>TOTAL (4)</b>		<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Bibliothécaire	A	1		
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2		
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	4		1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3		
<b>TOTAL (5)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier chef principal	C	1		
Gardien - Brigadier	C	3		
Gardien	C	2		
<b>TOTAL (6)</b>		<b>6</b>		
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur territorial	B	4		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5		
Adjoint d'animation	C	29	4	4
<b>TOTAL (7)</b>		<b>38</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>EMPLOIS HORS FILIERE</b>				
Directeur de cabinet		1		
<b>TOTAL (8)</b>		<b>1</b>		
<b>TOTAL GENERAL (1 à 8)</b>		<b>428</b>	<b>12</b>	<b>47</b>
<b>Soit, en équivalent temps plein :</b>		<b>423,94 postes</b>		